

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 28 Février 2019

Question n°11

Convention Adam Boissons

L'an deux mille dix-neuf, le **28 Février** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 12 Février 2019.

19 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 1 était représenté et 4 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etai~~ent~~ présents : Emile EHRET, Eliane FARNY, Jérôme FINCK, Marc LERCH, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Michel TRITRE, Jean PAOLI, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL.

Etait représenté : Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER.

Avai~~ent~~ donné procuration : Richard MAZAJCZYK à Emile EHRET, Eric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Alphonse M'BOUKOU à André PICCINELLI, Denis KUNTZMANN à Marc LERCH.

Etait Excusé : Maurice COURTOIS.

Etai~~ent~~ Absents : Francis LIECHTELE, Jean-Claude MILLE, Luc SENGLER, Pascal PETITJEAN

Secrétaire de séance : Eliane FARNY

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	24

Vote		
Pour	Contre	Abstention
24	0	0

Date de Convocation : 12 Février 2019

Date d'affichage : 08 Mars 2019

DELIBERATION

Vu la délibération n° 11 du 24 Mars 2016 autorisant le Président à signer la convention avec Adam Boissons,

Depuis le 24 mars 2016, une convention pour la collecte du verre dit perdu lie le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne et la société ADAM Boissons.

Cette convention permet au SMICTOM de capter le verre des professionnels de la restauration. Le bilan 2018 de cette convention est le suivant :

- Tonnage collecté en 2018 : 167,06 tonnes pour 16 enlèvements, soit un poids moyen par benne de 10,44 tonnes,

11
✓ → Bilan financier 2018

	Dépenses SMICTOM en-€-nets	Recettes SMICTOM en-€-nets
Facturation Covid pour location et rotation bennes	3827,24-euros-nets	
Facturation d'Adam Boissons par le SMICTOM pour location benne et proration si benne inférieur à 9 tonnes		1015,45-euros-nets
Soutien OI manufacturing		4004,43-euros-nets
Soutien CITEO		1496,86-euros-nets
TOTAL	3827,24-euros-nets	6516,74-euros-nets

Soit un excédent pour le SMICTOM de **2 689,50 €** nets sur 2018.

A la vue des tonnages apportés, ADAM Boissons souhaiterait qu'il n'y ait plus de facturation pour la location de la benne mise à disposition.

Dans le cas où la location de la benne serait offerte et sous réserve du maintien d'un tonnage identique à 2018, l'excédent pour le SMICTOM serait de **1 861.50 euros** nets,

Il est important de préciser que ce tonnage 2018 apporté par ADAM Boissons, nous permet d'augmenter nos performances sur le verre. Sans ces tonnages, nous aurions une performance en verre qui baisserait (+5.74 % au lieu de -3.4%).

Le Président propose donc la gratuité de la location mensuelle de la benne avec la réserve du maintien du même tonnage annuel que celui de 2018 et les bennes inférieures à 9 tonnes refacturées pour la prestation de transport.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider ces nouvelles modalités de collecte du verre dit « perdu » avec la société Adam Boissons avec une prise d'effet au 01/01/2019,
- D'autoriser le Président à signer une nouvelle convention avec la société Adam Boissons,
- D'autoriser le Président à prendre l'ensemble des actes nécessaires à la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Cette délibération annule et remplace la délibération n°11 du 24 Mars 2016

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du 06 Mars 2019
et de la publication le 08 Mars 2019